

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 19 février 2016

Convocation : 12 février 2016

Etaient présents : Rémy PASQUET, Bernadette ROBLIN, Christophe MAGNIEN, Jacqueline BERLIN, Emmanuel BERTHON, Gilbert COURTOIS, Raymonde DRAGNE, Evelyne LECROT, Séverine MORLET, Martine PIERRE

Etaient absents : Karen GAUDET (pouvoir à Rémy PASQUET), Elodie VINCENT (pouvoir à Emmanuel BERTHON), Pascal BONDOUX, Thierry GOUNOT, Gérard GUYOT

Jacqueline BERLIN a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq.

Le dix-neuf février deux mil seize, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2016
- 2/ Soutien à l'investissement public local 2016
- 3/ Questions diverses

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 03 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Soutien à l'investissement public local 2016

Terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a un projet d'implantation d'un terrain multisports au bourg et que le Conseil Municipal en a arrêté le plan de financement par délibération en date du 24 juin 2015.

Les travaux ne sont pas commencés.

Le plan comporte notamment une demande de subvention de 9 292.00 € auprès du Département de la Nièvre, ainsi qu'une demande de subvention de 14 634.00 € déposée auprès de la

Région Bourgogne-Franche-Comté.

Monsieur le Maire évoque par ailleurs la loi de finances 2016 qui prévoit un effort de l'Etat par la mobilisation d'une enveloppe de soutien à l'investissement public local. Une lettre en date du 15 janvier 2016 émanant de Monsieur le Premier Ministre Manuel VALLS en précise les modalités.

Les investissements sportifs en centre-bourg entrent dans le champ d'intervention de l'Etat.

Prenant en compte cette information, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier substitutif de demande d'aide dans le cadre du soutien à l'investissement public local 2016, dans l'hypothèse où les subventions départementales et régionales sollicitées ne seraient pas satisfaites.

Monsieur le Maire soumet, par conséquent, le plan de financement modifié comme suit :

	MONTANT HT	%
Dépenses :		
Aménagement terrain multisports	73 167.00 €	100.00
TOTAL DEPENSES	73 167.00 €	100.00
Ressources :		
DETR	21 950.00 €	30.00
CAF	4 000.00 €	5.47
Réserve Parlementaire	5 000.00 €	6 .83
Soutien à l'investissement public local	27 583.60 €	37.70
Autofinancement :	14 633.40 €	20.00
Total ressources	73 167.00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2016-11

Programme Ad'ap

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 06 janvier 2016, ce dernier a modifié le plan de financement de la Mise en accessibilité aux normes handicap des établissements recevant du public.

La loi de finances pour 2016 prévoit un effort de l'Etat par la mobilisation d'une enveloppe au soutien à l'investissement public local.

Une lettre en date du 15 janvier 2016 émanant de Monsieur le Premier Ministre Manuel VALLS en précise les modalités.

La mise aux normes pour l'accessibilité ci-dessus entre dans le champ d'intervention de l'Etat.

Prenant en compte cette information, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement comme suit :

	MONTANT HT	%
Dépenses :		
Mise en accessibilité aux normes handicap des ERP communaux	20 804.06 €	100.00
TOTAL DEPENSES	20 804.06 €	100.00
Ressources :		
DETR	6 241.22 €	30.00
Soutien à l'investissement public local	7 402.03 €	35.58
Réserve Parlementaire	3 000.00 €	14.42
Autofinancement :	4 160.81 €	20.00
Total ressources	20 804.06	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement et autorise le Maire à déposer dans les meilleurs délais le dossier auprès des services compétents et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2016-12

Salle des fêtes

La création de la salle actuelle remonte aux années 1986. Si à l'époque elle répondait aux besoins des habitants de la commune, aujourd'hui la vétusté, les matériaux employés et la conception sur le plan énergétique ne sont plus satisfaisants.

Le 22 décembre 2014, Monsieur l'architecte conseil de la Direction Départementale des Territoires, mission d'animation et d'accompagnement des territoires, a exprimé un avis positif sur la cohérence du projet de rénovation et d'agrandissement envisagé.

Un premier chiffrage de l'opération ressort à 288 000.00€ HT. Il comprend la réfection totale de la façade sud très énergivore car de conception dépassée et vétuste. Un audit énergétique effectué par le SIEEEN en 2013 a établi ce constat. Il comporte également la réfection du toit et son isolation ainsi que l'isolation des murs, l'agrandissement de la salle de 78m² ce qui porterait la superficie de la salle de 110m² à 188m² avec la création d'annexes fonctionnelles.

Actuellement les utilisateurs de la salle sont :

- les élèves du regroupement pédagogique régulièrement chaque semaine
 - les associations chaque semaine dont le club de gym, le club des aînés et le club de peinture et dessin
 - l'occupation par des habitants de la commune qui louent la salle lors d'évènements familiaux le week-end
- Cette salle est utilisée par toutes les générations.

L'agrandissement et sa rénovation pour la partie existante répondra également au projet de développement de la commune qui prévoit une augmentation du nombre d'habitants d'une trentaine de personnes sous deux ans par l'utilisation des réserves foncières existantes.

Rappelons que les constructions de logements nouveaux ont été bloquées entre 1998 et 2009 par un arrêté préfectoral qui n'autorisait de constructions nouvelles que si l'assainissement collectif du bourg était effectué. Cette condition a été remplie fin 2008.

L'Etat par une lettre du 15 janvier 2016 émanant de Monsieur le Premier Ministre Manuel VALLS, prévoit dans le cadre de la loi de finances pour 2016 de soutenir l'investissement public local.

De la lecture de ce courrier, il ressort que le projet de rénovation thermique et d'agrandissement de la salle polyvalente pourrait être éligible à cette aide exceptionnelle.

Aussi après avoir entendu cet exposé présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère et décide de lancer l'opération de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer des consultations pour retenir un maître d'œuvre, déposer le permis de construire, et lancer dans la foulée, une procédure MAPA pour retenir les entreprises qui effectueront les travaux.

Le conseil municipal approuve le plan de financement qui pourrait se présenter comme suit :

	MONTANT HT	%
Dépenses :		
Travaux de rénovation thermique du bâtiment et rénovation	240 000.00 €	83.33
Imprévus (honoraires architecte, SPS, dommages ouvrages etc)	48 000.00	16.67
TOTAL DEPENSES	288 000.00 €	100.00
Ressources :		
Soutien à l'investissement public local	230 400.00 €	80.00
Autofinancement :	57 600.00 €	20.00
Total ressources	20 804.06	100

Face à ces dépenses, les ressources qui seront mobilisées sont :

Autofinancement 20% soit 57 600.00€

Dotations de soutien à l'investissement public local 2016 : 80% soit 230 400.00€

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande d'aide dans le cadre du soutien à l'investissement public local 2016 auprès des instances compétentes dans les meilleurs délais.

Délibération n° 2016-13

Défense incendie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret portant sur la défense incendie du 27 février 2015 change les normes en la matière.

Pour mettre en conformité le dispositif de lutte contre l'incendie de la commune afin d'assurer un maillage complet, celle-ci est obligée de créer des réserves d'eau complémentaires en sus des bornes incendie existantes.

Cette obligation est un préalable absolu pour assurer le développement raisonné prévu en matière d'habitat. De plus, ce développement raisonné sera actualisé dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune qui a débuté.

Les investissements prévus ont été déterminés et localisés après une consultation étroite du SDIS (Lieutenant MICHELOT).

L'objectif est de mettre à niveau les équipements de la défense incendie de la commune sur 3 ans comportant 7 réserves d'eau à créer. Deux seraient réalisées sur 2016, deux sur 2017 et trois sur 2018.

Le conseil municipal approuve le plan de financement qui pourrait se présenter comme suit :

	MONTANT HT	%
Dépenses :		
1 Réserve d'eau à ciel ouvert 60 m3	25 000.00	43.33
3 Citernes réserve incendie 120 m3	10 875.00	18.85
4 Citernes réserve incendie 60 m3	9 013.32	15.62
7 Clôtures (matériaux)	7 886.76	13.67
7 Aires de stationnement (matériaux)	2 171.80	3.76
	1 593.12	2.76
Location pelle + camion	1 155.04	2.01

Main d'œuvre communale		
TOTAL DEPENSES	57 695.04	100.00
Ressources :		
Soutien à l'investissement public local	23 078.02	40
DETR	23 078.02	40
Autofinancement :	11 539.00	20.00
Total ressources	57 695.04	100

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local 2016 et de la DETR auprès des Instances compétentes dans les meilleurs délais.

Délibération n° 2016-14

□□8 - Questions diverses

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 21h40.

Table des délibérations

2016-11 : demande de subvention Terrain Multisports

2016-12 : modificatif plan de financement Ad'ap

2016-13 : projet de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes actuellement en salle de convivialité intergénérationnelle

2016-14 : défense incendie

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		

BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		